

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 92992	De M. François Cornut-Gentille ( Les Républicains - Haute-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Défense</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Défense</b>
<b>Rubrique &gt; défense</b>	<b>Tête d'analyse &gt; équipements</b>	<b>Analyse &gt; vieillissement. bilan.</b>
Question publiée au JO le : <b>09/02/2016</b> Réponse publiée au JO le : <b>14/06/2016</b> page : <b>5393</b> Date de renouvellement : <b>17/05/2016</b>		

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur les bâtiments de la marine nationale. Afin d'évaluer le coût du vieillissement des équipements militaires, il lui demande de préciser, pour chacun des bâtiments de surface de la marine nationale, le nombre et le taux de disponibilité technique au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 (avec mention de la durée des arrêts techniques d'une part et des aléas d'autre part), le coût en crédits de paiement du MCO pour l'année 2015 et l'âge moyen de : porte-avions, BPC, TCD, frégate Horizon, FREMM, frégate F70 ASM, frégate F70 AA, frégates La Fayette, frégate de surveillance, aviso, patrouilleur P400, OPV 54, TCD, Adroit, chasseur de mines, pétrolier-ravitailleurs, SNA.

### Texte de la réponse

Les données chiffrées demandées relatives au nombre, à la disponibilité technique et à l'âge moyen des bâtiments en service au sein de la marine nationale figurent dans le tableau suivant :

Type de bâtiment	Nombre de matériels en service		Taux de disponibilité technique (en %) [1]		Nombre de jours en arrêt technique en 2015	Nombre de jours en indisponibilité pour aléas en 2015	Age moyen au 31/12/2015 (en années) [2]
	au 31/12/2014	au 31/12/2015	au 31/12/2014	au 31/12/2015			
Porte-avions	1	1	73,70	71,80	103	0	15
Bâtiment de projection et de commandement (BPC)	3	3	83,80	91,70	88	3	7
Transport de chalands de débarquement (TCD)	1	-[3]	85,40	-	-	-	-

Frégate Horizon	2	2	63,40	81,80	77	56	5
Frégate Mult missions (FREMM)	1	1	75,50	76,40 [4]	116	18	2
Frégate anti-sous-marine type F70ASM	5	5	89,00	80,40	231	127	30
Frégate antiaérienne type F70AA	2	2	74,80	65,60	124	127	26
Frégate La Fayette	5	5	84,70	90,20	161	18	18
Frégate de surveillance	6	6	77,50	75,70	470	41	23
Patrouilleur de haute mer	9	9	66,90	60,30	794	511	33
Patrouilleur type P400	4	4	62,30	54,40	277	388	29
Patrouilleur de service public type OPV54	3	3	75,00	69,90	140	190	18
Patrouilleur hauturier L'Adroit [5]	1	1	15,00	89,60	35	5	4
Chasseur de mines tripartite	11	11	74,30	74,50	622	403	29
Pétrolier ravitailleur	4	3	91,30	82,50 [6]	201	17	30

Pour ce qui concerne l'entretien programmé des bâtiments de surface, les données financières présentées dans le tableau ci-dessous reflètent les dépenses réalisées au titre de l'année 2015. Elles ne correspondent pas au coût moyen du maintien en condition opérationnelle (MCO) d'un type de bâtiment, qui ne peut être appréhendé qu'en considérant un cycle complet d'entretien qui s'étend sur une période de 4 à 10 ans. Par ailleurs, pour répondre à une logique technico-économique, la stratégie d'acquisition des contrats d'entretien repose à la fois sur des contrats par

bâtiment ou famille de bâtiments de même génération, sur des contrats transverses afférents à des installations de même technologie équipant des bâtiments de type différent, ainsi que sur des marchés spécifiques pour certaines prestations particulières. De ce fait, l'organisation du MCO naval repose sur un découpage en un nombre limité d'opérations qui rassemblent la globalité des actions permettant d'assurer sur la durée le MCO d'une typologie de navires (porte-avions, frégates, bâtiments basés outre-mer, bâtiments et moyens de guerre des mines, etc.) et de moyens associés (simulateurs d'entraînement, outillages, etc.). Ces opérations représentent la maille d'analyse financière la plus fine, permettant de maîtriser sur la durée le coût du MCO, suivant des processus certifiés.

Opérations	Observations	Crédits de paiement en M€ (année 2015)
Porte-avions	Hors MCO des cœurs et ingénierie des chaufferies, système d'autodéfense et turbines à gaz	132
Frégates de lutte anti-sous-marine et frégates antiaériennes	6 frégates de lutte anti-sous-marine, 2 frégates antiaériennes et équipements communs à d'autres bâtiments de surface	54
Frégates de défense aérienne	2 frégates de défense aérienne hors système PAAMS (Principal anti air missile)	14
Système PAAMS	Système PAAMS des frégates de défense aérienne et système d'autodéfense du porte-avions	11
Frégates Multimissions	2 frégates européennes Multimissions	27
Frégates La Fayette	5 frégates légères furtives (hors équipements communs avec les frégates de lutte anti-sous-marine et antiaériennes)	19
Bâtiments de projection et bâtiments de commandement et de ravitaillement	3 bâtiments de projection et de commandement,  1 transport de chalands de débarquement hors radar de veille (cédé en 2015),  3 bâtiments de commandement et de ravitaillement,  1 pétrolier ravitailleur (désarmé en 2015)  Ne sont pas inclus les équipements	34



	communs avec les frégates de lutte anti-sous-marine et antiaériennes	
Moyens outre-mer	6 frégates de surveillance, 2 bâtiments de transports légers, 1 patrouilleur austral (désarmé en 2015), 4 patrouilleurs P400, 1 remorqueur ravitailleur et divers moyens basés outre-mer, hors vedettes côtières de gendarmerie et équipements communs avec les frégates de lutte anti-sous-marine et antiaériennes	51
Moyen interarmées naval de recueil du renseignement électromagnétique et bâtiment hydro-océanographique	Dupuy de Lôme et Beautemps-Beaupré	6,5
Chasseurs de mines « tripartite »	11 chasseurs de mines « tripartite » et moyens de guerre des mines (hors autres bâtiments porteurs de ces moyens : bâtiments-base des plongeurs-démineurs et bâtiments remorqueurs de sonar et y compris turbines à gaz du porte-avions, identiques à celles des chasseurs de mines « tripartite »)	34
Patrouilleurs de haute mer	9 patrouilleurs de haute mer (hors équipements communs avec les frégates de lutte anti-sous-marine et antiaériennes)	17
Autres bâtiments [7]	Autres bâtiments et moyens divers basés en métropole et à Djibouti ou à Dakar	50
Domaine nucléaire	MCO des cœurs et ingénierie des chaufferies du porte-avions et des sous-marins nucléaires d'attaque	43
Soutiens transverses	Rechanges, installations à terre dont simulateurs et sémaphores, exploitation portuaire et peinture	63

[1] Un bâtiment est « disponible technique » s'il n'est ni en arrêt technique programmé, ni indisponible pour aléas. [2] L'âge moyen des bâtiments a été calculé sur la base de la date de leur admission au service actif. [3] Le TCD Siroco a été cédé au Brésil en décembre 2015. [4] Le calcul de la disponibilité technique des FREMM tient compte de la livraison de la FREMM Provence, intervenue le 12 juin 2015. Cet équipement n'est pas comptabilisé dans la colonne nombre de matériels en service au 31/12/2015 dans la mesure où il sera pris en compte par le service de soutien de la flotte à compter de la date de sa réception. [5] Le coût du MCO de l'Adroit n'est pas à la charge de la marine nationale, s'agissant d'un bâtiment, appartenant à DCNS, mis à sa disposition dans le cadre d'une convention. [6] Le calcul de la disponibilité technique des pétroliers ravitailleurs tient compte du retrait du service actif du bâtiment Meuse, intervenu le 1er juin 2015. Cet équipement n'est pas comptabilisé dans la colonne nombre de matériels en service au 31/12/2015. [7] - bâtiments de surveillance et de souveraineté (6 patrouilleurs de service public) ; - bâtiments auxiliaires pour la guerre des mines et de soutien à la plongée : 1 bâtiment de soutien à la plongée, 3 bâtiments remorqueurs de sonar, 1 bâtiment d'expérimentation de guerre des mines, 4 bâtiments-base de plongeurs-démineurs, diverses vedettes ; - unités amphibies : chalands de débarquement d'infanterie et de chars, 14 chalands de transport de matériel, 4 engins de débarquement amphibie rapides ; - bâtiments hydrographiques : 3 bâtiments hydrographiques ; - unités navigantes de la gendarmerie maritime : 4 patrouilleurs côtiers, 1 patrouilleur rapide, 24 vedettes côtières de surveillance maritime, 8 vedettes de surveillance maritime et portuaire, 3 vedettes diverses ; - bâtiments de formation et d'entraînement : 8 bâtiments école, 2 bâtiments d'instruction à la navigation, 4 voiliers, 12 embarcations d'instruction ; - bâtiments de soutien : 2 remorqueurs de haute mer, 3 bâtiments de soutien de région ; - bâtiments et engins des bases navales de métropole : remorqueurs, pousseurs et pilotines, vedettes diverses et chaloupes, engins spécialisés.